



بورصة تونس
BOURSE DE TUNIS

BULLETIN OFFICIEL

PUBLICATION QUOTIDIENNE

N° 5832

Mardi 13 Mai 2014

<http://www.bvmt.com.tn>

TUNINDEX : 4 525.00

(Indice pondéré par les capitalisations flottantes
Base 1 000 le 31/12/1997)

VARIATION DU JOUR : - 0,06%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 3,28%

TUNINDEX20 : 1 840.24

(Base 1 000 le 31/12/2006)

VARIATION DU JOUR : - 0,05%

VARIATION SUR L'ANNEE : + 4,97%

LES INDICES SECTORIELS * (BASE 1 000 LE 31/12/2005)

CODE ICB	INDICES	INDICE DU JOUR	VARIATION DU JOUR	VARIATION SUR L'ANNEE
8000	INDICE DES SOCIETES FINANCIERES	3 024,09	0,03%	2,07%
8300	INDICE DES BANQUES	2 717,97	-0,07%	2,33%
8500	INDICE DES ASSURANCES	8 996,33	-0,01%	-0,08%
8700	INDICE DES SERVICES FINANCIERS	4 513,45	0,89%	1,50%
5000	INDICE DES SERVICES AUX CONSOMMATEURS	3 431,31	-0,50%	0,85%
5300	INDICE DE DISTRIBUTION	5 098,57	-0,55%	1,70%
3000	INDICE DES BIENS DE CONSOMMATION	2 972,66	0,02%	13,57%
3300	INDICE DE L'AUTOMOBILE ET EQUIPEMENTIERS	2 011,52	-0,37%	1,45%
3500	INDICE AGRO-ALIMENTAIRE ET BOISSONS	3 297,36	0,48%	18,41%
3700	INDICE PRODUITS MENAGERS ET DE SOIN PERSONNEL	1 230,84	-1,33%	-10,99%
2000	INDICE DES INDUSTRIES	1 691,45	-0,22%	-2,03%
2300	INDICE DE BATIMENT ET MATERIAUX DE CONSTRUCTION	1 180,88	-0,33%	-2,57%
1000	INDICE MATERIAUX DE BASE	2 422,81	-0,19%	3,84%

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE PRINCIPAL DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 11 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
1	2	0,600	11-06-2013	MONOPRIX - Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis	23,660	23,010	23,300	23,700	23,010		
2	1	0,650	31-05-2013	SFBT - Société de Fabrication des Boissons de Tunisie	16,600	16,530	16,700	16,720	16,530		
3	1	0,050	17-07-2009	TUNISAIR - Société Tunisienne de l'Air	1,180	1,180	1,180	1,200	1,180		
4	1	0,550	29-04-2014	SPDIT - Sté de Place. et de Dévelop. Indus. et Touris. - SICAF	7,570	7,550	7,550	7,550	7,550		
5	5	1,340	09-07-2013	Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	17,800	17,980	17,700	18,000	17,500		
6	10	2,500	01-07-2013	BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	64,500	64,400	65,000	65,000	64,400		
7	5	0,400	06-09-2013	BH - Banque de l'Habitat	11,050	11,050	11,050	11,050	11,050		
8	5	1,000	13-06-2013	TL - Tunisie Leasing	20,520	20,970	20,980	20,980	20,970		
9	1	0,260	21-06-2013	BT - Banque de Tunisie	9,520	9,510	9,500	9,510	9,500		
10	5	0,450	28-06-2010	STB - Société Tunisienne de Banque	5,050	5,100	5,050	5,100	5,050		
11	5	0,400	06-08-2013	BNA - Banque Nationale Agricole	7,500	7,500	7,500	7,500	7,400		
12	5	0,850	10-07-2013	AMEN BANK	28,580	28,580	28,550	28,580	28,550		
13	1	0,220	24-04-2013	ATB - Arab Tunisian Bank	4,180	4,180	4,180	4,180	4,180		
14	10	0,500	10-07-2003	UIB - Union Internationale de Banques	14,800	14,360	14,600	14,750	14,360		
15	5	1,500	20-06-2013	SIMPAR - Société Immobilière et de Participation	63,010	63,010	63,010	63,010	63,010		
16	5	0,750	30-05-2013	CIL - Compagnie Internationale de leasing	13,870	13,800	13,800	13,810	13,800		
17	1	0,200	01-07-2013	ATL - Arab Tunisian Lease	2,640	2,650	2,670	2,690	2,650		
18	1	0,200	08-07-2013	PGH - Poulina Group Holding	5,130	5,100	5,100	5,100	5,100		
19	10	1,800	03-06-2013	STAR - Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances	143,000	145,000	145,000	145,000	145,000		
20	5	0,200	29-07-2013	SOTETEL - Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications	3,970	3,910	3,900	3,910	3,880		
21	5	0,850	06-06-2013	SALIM - Société d'Assurances SALIM	21,200	20,800	20,600	20,800	20,600		
22	1	0,200	18-07-2013	SOTUVER - Société Tunisienne de Verreries	6,620	6,580	6,590	6,620	6,470		
23	1	0,060	24-06-2013	SOTUMAG - Société Tunisienne des Marchés de Gros	1,760	1,820	1,820	1,820	1,780		
24	1	0,070	08-07-2013	SIAME - Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques	2,430	2,400	2,420	2,420	2,400		
25	10	1,200	16-07-2013	TJL - Attijari Leasing	22,680	22,680	22,680	22,680	22,680		
26	5	0,500	15-07-2010	ELECTROSTAR	6,610	6,750	6,610	6,990	6,610		
27	5	0,400	01-07-2013	SOTRAPIL - Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines	10,000	10,200	10,100	10,230	9,700		
28	5	0,350	02-05-2011	MODERN LEASING	4,740	4,810	4,810	4,810	4,810		
29	1	0,060	15-07-2013	SOMOCER - Société Moderne de Céramique	2,900	2,900	2,880	2,900	2,840		
30	1	0,100	01-07-2013	GIF FILTER SA - Société Générale Industrielle de Filtration	3,960	4,000	3,900	4,000	3,870		
31	1	0,380	13-06-2013	ASSAD - Société l'Accumulateur Tunisien Assad	7,500	7,580	7,510	7,580	7,500		
32	1	0,180	15-08-2013	SITS - Société Immobilière Tuniso-Séoudienne	2,420	2,390	2,360	2,390	2,350		
33	5	0,550	15-07-2013	EL WIFACK Leasing	14,440	14,100	15,070	15,070	14,100		
34	1	0,280	19-06-2013	Société ESSOUKNA	8,400	8,490	8,400	8,490	8,360		
35	1	0,150	05-08-2013	ADWYA - Société Adwya	8,560	8,330	8,560	8,560	8,330		
36	1	0,220	25-06-2013	TPR - Société Tunisie Profiles Aluminium	4,190	4,200	4,190	4,200	4,130		
37	1	0,050	10-09-2012	SOPAT - Société de Production Agricole Teboulba	3,060					S	
38	1	0,500	10-07-2013	ARTES - Automobile Réseau Tunisie et Services	7,600	7,430	7,550	7,550	7,430		
39	5			HANNIBAL LEASE	7,730						
40	1	0,100	16-07-2012	Société Les Ciments de Bizerte	6,900	6,850	6,850	6,850	6,850		
41	5	0,350	21-06-2013	TUNIS RE - Société Tunisienne de Réassurance	9,880	9,880	9,830	9,880	9,620		
42	1	0,333	30-07-2013	ENNAKL Automobiles	9,650	9,500	9,650	9,650	9,400		
43	1	0,300	19-07-2013	Telnet Holding	5,260	5,280	5,350	5,380	5,200		
44	1			OTH - One Tech Holding	6,700	6,700	6,730	6,730	6,700		
45	1			CITY CARS	11,250	11,240	11,240	11,300	11,230		
46	1			EURO-CYCLES	10,690	10,750	10,690	10,750	10,600		
47	1			BEST LEASE	1,900	1,900	1,880	1,900	1,880		
48	1			CELLCOM	8,870	8,900	8,860	8,900	8,650		
49	1			SAH - Société d'Articles Hygiéniques	13,860	13,510	13,630	13,630	13,500		
50	2			MPBS - Manufacture de Panneaux Bois du Sud	7,000	6,950	6,950	6,950	6,880		
51	1			SOTIPAPIER - Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton	6,450	6,260	6,380	6,400	6,260		

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 12 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
52	20	1,800	25-09-2013	BTE - Banque de Tunisie et des Emirats (ADP)	26,000	25,810	25,810		
53	25	5,100	14-06-2013	Air Liquide Tunisie	291,690	291,600	291,600		
54	5	0,600	07-08-2013	UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	25,500				
55	10	2,000	21-06-2013	Placements de Tunisie - SICAF	43,830				
56	5	1,300	14-06-2013	ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurances	50,000	49,000	49,000		
57	10	4,200	17-06-2013	ICF - Société des Industries Chimiques du Fluor	42,500				
58	4	0,300	01-07-1998	ELBENE Industrie	3,120				
59	10	4,700	20-05-2013	ALKIMIA - Société Chimique	62,500	62,500	64,300		
60	1	1,000	12-06-2013	TUNINVEST SICAR - Société Tunisienne d'Invest. à Capital Risque	11,300				
61	1	0,500	26-06-2007	SMG - Société Magasin Général S.A.	26,100	26,130	26,130		
62	5	0,500	29-07-2011	STEQ - Société Tunisienne d'Equipelement	4,960				
63	5	0,200	18-07-2011	SIPHAT - Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie	9,980			B	9,540

H : Réservation à la Hausse

B : Réservation à la Baisse

S : Suspendue

* Ne sont publiés que les indices sectoriels composés d'un minimum de 4 valeurs et dont la capitalisation représente plus de 2% de l'indice TUNINDEX. Pour plus d'informations consulter notre rubrique sur le site web « Infos marché / les indices ».

NB : Les valeurs ci-après ont procédé à une division de la valeur nominale : **MAGASIN GENERAL (5 à 1)**

BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE TUNIS S.A. CREEE EN APPLICATION DE LA LOI N°94-117 DU 14/11/94, PORTANT REORGANISATION DU MARCHE FINANCIER.

Siège Social : Les Jardins du Lac, 1053 Les Berges du Lac II - Tunis Tél. : 71 197 910. Fax : 71 197 903. - R.C. : B4771995.

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE ALTERNATIF DES TITRES DE CAPITAL

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 51 - CONTINU VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS	RESERVATION	
		MONTANT	DATE							INDICATEUR	SEUIL
64	5	0,500	01-09-1996	AMS - Les Ateliers Mécaniques du Sahel	5,040	5,020	5,120	5,120	5,000		
65	1			Société SERVICOM	21,010	21,010	21,010	21,020	21,010		
66	1			Société Carthage Cement	3,050	3,050	3,050	3,100	3,050		
67	1	0,100	16-04-2013	Société HEXABYTE	9,790	9,660	9,870	9,870	9,660		
68	1			Société AE TECH	4,480	4,580	4,480	4,580	4,480		
69	1			Société LAND'OR	5,480	5,640	5,810	5,810	5,640		
70	1	0,335	10-07-2013	Société New Body Line	5,620	5,500	5,620	5,620	5,470		
71	5			Société SYPHAX AIRLINES	6,590						
72	1			SOTEMAIL	2,900	2,900	2,900	2,920	2,900		

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTE DE LA BOURSE : GROUPE SPECIAL 99

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 99 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
73	3	1,000	15-05-2002	STIP - Société Tunisienne des Industries Pneumatiques	1,550				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

Ce groupe est réservé aux sociétés cotées qui sont affectées par des événements susceptibles de perturber durablement leur situation ou de compromettre le bon fonctionnement du marché.

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS	DERNIERE ECHANCE	ECHEANCE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
								INDICATEUR	SEUIL EN %
LES BONS DE TRESOR ASSIMILABLES - BTA									
74	BTA 12ANS 8,25% JUILLET 2014	V. F. : 1 000 Dinars	B0714	09-07-2014	09-07-2013	101,100			
75	BTA 10ANS 7% FEVRIER 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B0215	09-02-2015	07-02-2014	101,900			
76	BTZ 10ANS OCTOBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	Z1016	11-10-2016	-	86,000			
77	BTA 15ANS 6,9% MAI 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0522	09-05-2022	09-05-2014	103,120			
78	BTA 10ANS 6,75% JUILLET 2017	V. F. : 1 000 Dinars	B0717	11-07-2017	11-07-2013	103,900			
79	BTA ZC DECEMBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	Z1218	10-12-2018	-	75,000			
80	BTA 7ANS 5,25% MARS 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B0316	11-03-2016	11-03-2014	106,600			
81	BTA 10ANS 5,5% MARS 2019	V. F. : 1 000 Dinars	B0319	11-03-2019	11-03-2014	98,080			
82	BTA 12ANS 5,6% AOUT 2022	V. F. : 1 000 Dinars	B0822	11-08-2022	12-08-2013	95,400			
83	BTA 4ANS 5,0% OCTOBRE 2015	V. F. : 1 000 Dinars	B1015	12-10-2015	11-10-2013	100,000			
84	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B1018	12-10-2018	11-10-2013	98,330			
85	BTA 4ANS 5,25% DECEMBRE 2016	V. F. : 1 000 Dinars	B1216	12-12-2016	-	100,000			
86	BTA 7ANS 5,5% FEVRIER 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B0220	12-02-2020	12-02-2014	96,600			
87	BTA 4ANS 5,3% JANVIER 2018	V. F. : 1 000 Dinars	B0118	15-01-2018	-	100,000			
88	BTA 7ANS 5,5% OCTOBRE 2020	V. F. : 1 000 Dinars	B1020	15-10-2020	-	98,000			
LES EMPRUNTS									
89	BTE	EO BTE 2009 10ans AP à 5,25% j. 15/09	BTE9	15-09-2019	15-09-2013	100,000			
90		EO BTE 2010 Catégorie A Fixe 10ans AP à 5,20% j. 17/09	BE10F	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
91		EO BTE 2010 Catégorie A Variable 10ans AP à TMM+0,70% j. 17/09	BE10V	17-09-2020	17-09-2013	100,000			
92		EO BTE 2010 Catégorie B 20ans AP à 5,85% j. 17/09	BE10B	17-09-2030	17-09-2013	100,000			
93		EO BTE 2011 Fixe 20ans AP à 6,25% j. 17/09	BE11F	09-02-2032	09-02-2014	100,000			
94		EO BTE 2011 Variable 7ans AP à TMM+1,30% 2 ans de franchise j. 09/02	BE11V	09-02-2019	09-02-2014	99,990			
95	ATTIJARI BANK	EO ATTIJARI BANK 2010 7ans AP à TMM+0,6% j. 09/02	TJB10	11-01-2018	11-01-2014	100,000			
96	BH	EO Subordonné BH 2007 7ans AP à TMM+1,2% 2 ans de franchise j. 07/12	BH7S	07-12-2014	07-12-2013	100,000			
97		EO BH 2009 Catégorie A 15ans AP à TMM+0,8% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9A	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
98		EO BH 2009 Catégorie B 15ans AP à 5,3% 2 ans de franchise j. 31/12	BH9B	31-12-2024	31-12-2013	100,000			
99		EO BH 2013/1 Fixe 7ans AP à 6,8% j. 28/06	BH31F	28-06-2020	-	100,000			
100		EO BH 2013/1 Variable 7ans AP à TMM+1,8% j. 28/06	BH31V	28-06-2020	-	100,000			
101	TUNISIE LEASING	EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,65% j. 25/09	TL9SF	25-09-2014	25-09-2013	98,500			
102		EO TUNISIE LEASING 2009 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 25/09	TL9SV	25-09-2014	25-09-2013	100,000			
103		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 29/03	TL92F	29-03-2015	29-03-2014	100,000			
104		EO TUNISIE LEASING 2009/2 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 29/03	TL92V	29-03-2015	29-03-2014	100,000			
105		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 01/06	T101F	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
106		EO TUNISIE LEASING 2010/1 Variable 5ans AP TMM+0,625% j. 01/06	T101V	01-06-2015	01-06-2013	100,000			
107		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 17/11	TL10F	17-11-2015	17-11-2013	100,000			
108		EO TUNISIE LEASING 2010/2 Variable 5ans AP TMM+0,75% j. 17/11	TL10V	17-11-2015	17-11-2013	100,000			
109		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Fixe 5ans AP à 5,7% j. 28/02	T10SF	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
110		EO TUNISIE LEASING 2010 Subordonné Variable 5ans AP TMM+1,10% j. 28/02	T10SV	28-02-2016	28-02-2014	100,000			
111		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 10/06	T111F	10-06-2016	10-06-2013	99,390			
112		EO TUNISIE LEASING 2011/1 Variable 5ans AP TMM+0,90% j. 10/06	T111V	10-06-2016	10-06-2013	100,000			
113		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Fixe 5ans AP à 5,95% j. 29/10	T112F	29-10-2016	29-10-2013	98,000			
114		EO TUNISIE LEASING 2011/2 Variable 5ans AP TMM+1,25% j. 29/10	T112V	29-10-2016	29-10-2013	100,000			
115		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Fixe 5ans AP à 5,85% j. 29/01	T113F	29-01-2017	29-01-2014	98,300			
116		EO TUNISIE LEASING 2011/3 Variable 5ans AP TMM+1,35% j. 29/01	T113V	29-01-2017	29-01-2014	100,000			
117		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 29/05	T21AF	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
118		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 29/05	T21AV	29-05-2017	29-05-2013	100,000			
119		EO TUNISIE LEASING 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 29/05	T21BF	29-05-2019	29-05-2013	97,900			
120		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Fixe 5ans AP à 6,30% j. 15/01	T22AF	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
121		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+1,75% j. 15/01	T22AV	15-01-2018	15-01-2014	100,000			
122		EO TUNISIE LEASING 2012/2 Catégorie B Fixe 7ans AP à 6,40% 2 ans de franchise j. 15/01	T22BF	15-01-2020	15-01-2014	100,000			
123		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Fixe 5ans AP à 7% j. 02/05	T13SF	02-05-2018	02-05-2014	100,000			
124		EO TUNISIE LEASING 2013 Subordonné Variable 5ans AP TMM+2,25% j. 02/05	T13SV	02-05-2018	02-05-2014	100,000			
125		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Fixe 5ans AP à 7,00% j. 03/10	T13AF	03-10-2018	-	100,000			
126		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP TMM+2,00% j. 03/10	T13AV	03-10-2018	-	100,000			
127		EO TUNISIE LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 03/10	T13BF	03-10-2020	-	100,000			
128		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Fixe Catégorie A 5ans AP à 7,35% j. 05/02	T32AF	05-02-2019	-	100,000			
129		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subordonné Variable Catégorie A 5ans AP TMM+2,35% j. 05/02	T32AV	05-02-2019	-	100,000			
130		EO TUNISIE LEASING 2013/2 Subo. Fixe Cat. B 7ans AP à 7,60% 2 ans de franchise j. 05/02	T32BF	05-02-2021	-	100,000			
131	UBCI	EO UBCI 2013 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 31/05	OBC13	31-05-2020	-	100,000			
132	STB	EO STB 2008-1 Catégorie B 16ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	STB8B	15-05-2024	15-05-2013	100,000			
133		EO STB 2008-1 Catégorie C 20ans AP à TMM+1,75% j. 15/05	STB8C	15-05-2028	15-05-2013	100,000			
134		EO STB 2008-1 Catégorie D 25ans AP à TMM+2% j. 15/05	STB8D	15-05-2033	15-05-2013	100,000			
135		EO STB 2008-2 16ans AP à 6,5% j. 18/02	STB82	18-02-2025	18-02-2014	101,760			
136		EO STB- 2010/1 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,70% j. 23/03	SB10A	23-03-2020	23-03-2014	100,000			
137		EO STB- 2010/1 Catégorie B 15ans AP à 5,30% j. 23/03	SB10B	23-03-2025	23-03-2014	100,000			
138		EO STB Subordonné 2011 Fixe 7ans AP à 6,1% j. 27/01	SB11F	27-01-2019	27-01-2014	100,000			
139		EO STB Subordonné 2011 Variable 10ans AP à TMM+1,3% j. 27/01	SB11V	27-01-2022	27-01-2014	100,000			
140	BNA	EO Subordonné BNA 2009 15ans AP à 5,4% j. 07/04	BNA9S	07-04-2024	07-04-2014	100,000			
141	AMEN BANK	EO AMEN BANK 2006 10ans AP à TMM+1% j. 29/01	OAB6	29-01-2017	29-01-2014	98,970			
142		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie A 15ans AP à 6,5% j. 21/05	ABS8A	21-05-2023	21-05-2013	100,000			
143		EO AMEN BANK Subordonné 2008 Catégorie B 20ans AP à 7% j. 21/05	ABS8B	21-05-2028	21-05-2013	100,000			
144		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Fixe 15ans AP à 5,45% j. 30/09	ABS9F	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
145		EO AMEN BANK Subordonné 2009 Variable 15ans AP à TMM+0,85% j. 30/09	ABS9V	30-09-2024	30-09-2013	100,000			
146		EO AMEN BANK Subordonné 2010 Variable 15ans AP TMM+0,85% j. 31/08	AB825	31-08-2025	31-08-2012	100,000			
147		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Fixe 10ans AP à 6,1% j. 26/09	A111F	26-09-2021	26-09-2013	100,000			
148		EO AMEN BANK Subordonné 2011/1 Variable 10ans AP à TMM+1% j. 26/09	A111V	26-09-2021	26-09-2013	100,000			
149		EO AMEN BANK Subordonné 2012 Fixe 10ans AP à 6,25% j. 17/09	ABS2F	17-09-2022	17-09-2013	100,000			
150		EO AMEN BANK Subordonné 2012 Variable 10ans AP à TMM+1,30% j. 17/09	ABS2V	17-09-2022	17-09-2013	99,990			
151	ATB	EO ATB- 2007 Catégorie A 10ans AP à TMM+0,75% j. 25/05	ATB7A	25-05-2017	25-05-2013	100,00			

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : MARCHE OBLIGATAIRE

N°	Groupe 21 - Continu VALEURS			DERNIERE ECHANEE	ECHANEE PRECEDENTE	COURS DE REFERENCE EN %	OUVERTURE EN %	CLOTURE EN %	INTERETS COURUS *	RESERVATION	
										INDICATEUR	SEUIL EN %
LES EMPRUNTS - SUITE											
168	C I L	EO Subordonné CIL Fixe 10ans AP à 7,25% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SF	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
169		EO Subordonné CIL Variable 10ans AP à TMM+1,5% 5 ans de franchise j. 15/01	CL8SV	15-01-2019	15-01-2014	100,000					
170		EO CIL 2009 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 20/07	CL91F	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
171		EO CIL 2009 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1% j. 20/07	CL91V	20-07-2014	20-07-2013	100,000					
172		EO CIL 2009 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 15/09	CL92F	15-09-2014	15-09-2013	100,000					
173		EO CIL 2009 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/09	CL92V	15-09-2014	15-09-2013	101,120					
174		EO CIL 2009 / 3 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 29/01	CL93F	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
175		EO CIL 2009 / 3 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 29/01	CL93V	29-01-2015	29-01-2014	100,000					
176		EO CIL 2010 / 1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 30/07	C101F	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
177		EO CIL 2010 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 30/07	C101V	30-07-2015	30-07-2013	100,000					
178		EO CIL 2010 / 2 Fixe 5ans AP à 5,375% j. 03/11	CL02F	03-11-2015	03-11-2013	100,000					
179		EO CIL 2010 / 2 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 03/11	CL02V	03-11-2015	03-11-2013	100,000					
180		EO CIL 2011 / 1 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 15/02	CL11F	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
181		EO CIL 2011 / 1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 15/02	CL11V	15-02-2016	15-02-2014	100,000					
182		EO CIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP à 6,0% j. 30/03	CL121	30-03-2017	30-03-2014	100,000					
183		EO CIL 2012 / 2 Fixe 5ans AP à 6,5% j. 22/02	CL12F	22-02-2018		100,000					
184		EO CIL 2012 / 2 Variable 5ans AP à TMM+1,75% j. 22/02	CL12V	22-02-2018		100,000					
185		EO CIL 2013 / 1 Catégorie A 5ans AP à 7,0% j. 06/12	CL13A	06-12-2018		100,270					
186		EO CIL 2013 / 1 Catégorie B 7ans AP à 7,25% 2 ans de franchise j. 06/12	CL13B	06-12-2020		100,000					
187	BTKD	EO BTK 2009 Catégorie A 7ans AP à TMM+0,50% j. 26/02	BTK9A	26-02-2017	26-02-2014	100,000					
188		EO BTK 2009 Catégorie B 10ans AP à TMM+0,70% j. 26/02	BTK9B	26-02-2020	26-02-2014	100,000					
189		EO BTK 2009 Catégorie C 15ans AP à TMM+0,80% j. 26/02	BTK9C	26-02-2025	26-02-2014	100,000					
190		EO BTK 2009 Catégorie D 20ans AP à 5,85% j. 26/02	BTK9D	26-02-2030	26-02-2014	100,000					
191		EO BTK 2012/1 Fixe 7ans AP à 6,30% j. 15/11	BTK2F	15-11-2019	15-11-2013	100,000					
192		EO BTK 2012/1 Variable 7ans AP à TMM+1,75% j. 15/11	BTK2V	15-11-2017	15-11-2013	100,000					
193	ATL	EO ATL 2008 Subordonné Fixe 10ans AP à 7% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8F	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
194		EO ATL 2008 Subordonné Variable 10ans AP à TMM+ 1,5% 5 ans de franchise j. 22/08	ATL8V	22-08-2018	22-08-2013	100,000					
195		EO ATL 2009-2 Fixe 7ans AP à 5,25% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92F	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
196		EO ATL 2009-2 Variable 7ans AP à TMM+0,75% 2 ans de franchise j. 25/09	AT92V	25-09-2016	25-09-2013	100,000					
197		EO ATL 2009-3 Fixe 5ans AP à 5,125% j. 30/12	AT93F	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
198		EO ATL 2009-3 Variable 5ans AP à TMM+0,625% j. 30/12	AT93V	30-12-2014	30-12-2013	100,000					
199		EO ATL 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,25% j. 09/08	AT01F	09-08-2015	09-08-2013	99,990					
200		EO ATL 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+0,75% j. 09/08	AT01V	09-08-2015	09-08-2013	100,000					
201		EO ATL 2010-2 Fixe 7ans AP à 5,5% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02F	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
202		EO ATL 2010-2 Variable 7ans AP à TMM+1% 2 ans de franchise j. 30/12	AT02V	30-12-2017	30-12-2013	100,000					
203		EO ATL 2011 7ans AP à 6,25% 2 ans de franchise j. 13/02	ATL11	13-02-2019	13-02-2014	100,000					
204		EO ATL 2012-1 Fixe 5ans AP à 6,15% j. 31/05	ATL21	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
205		EO ATL 2013-1 Fixe 7ans AP à 6,8% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31F	22-04-2020	22-04-2014	100,000					
206		EO ATL 2013-1 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 22/04	AT31V	22-04-2020	22-04-2014	100,000					
207		EO ATL 2013-2 Fixe 7ans AP à 7,2% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32F	15-11-2020		100,000					
208		EO ATL 2013-2 Variable 7ans AP à TMM+1,90% 2 ans de franchise j. 15/11	AT32V	15-11-2020		100,000					
209		EO ATL 2014-1 5ans AP à 7,3% j. 17/03	ATL41	17-03-2019		100,000					
210	Meublatex	EO Meublatex 2008 Tr A 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8A	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
211		EO Meublatex 2008 Tr B 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8B	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
212		EO Meublatex 2008 Tr C 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8C	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
213		EO Meublatex 2008 Tr D 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8D	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
214		EO Meublatex 2008 Tr E 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8E	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
215		EO Meublatex 2008 Tr F 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8F	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
216		EO Meublatex 2008 Tr G 7ans AP à 5,4% 2 ans de franchise j. 28/08	MX8G	28-08-2016	28-08-2013	100,000					
217	ATTIJARI	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Fixe 5ans IF à 5,5% j. 25/01	TJL9F	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
218	LEASING	EO ATTIJARI LEASING Subordonné 2009 Variable 5ans IF à TMM+1,0% j. 25/01	TJL9V	25-01-2015	25-01-2014	100,000					
219		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Fixe 5ans AP à 5,3% j. 15/09	JL01F	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
220		EO ATTIJARI LEASING 2010-1 Variable 5ans AP à TMM+1,0% j. 15/09	JL01V	15-09-2015	15-09-2013	100,000					
221		EO ATTIJARI LEASING 2011 5ans AP à 6,0% j. 13/01	TJL11	13-01-2017	13-01-2014	98,000					
222		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 5ans AP à 6,25% j. 31/05	JL21B	31-05-2017	31-05-2013	100,000					
223		EO ATTIJARI LEASING 2012/1 7ans AP à 6,35% 2 ans de franchise j. 31/05	JL21C	31-05-2019	31-05-2013	100,000					
224		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 Variable 5ans AP à TMM+1,80% j. 18/12	JL22A	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
225		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 5ans AP à 6,30% j. 18/12	JL22B	18-12-2017	18-12-2013	100,000					
226		EO ATTIJARI LEASING 2012/2 7ans AP à 6,40% j. 18/12	JL22C	18-12-2019	18-12-2013	100,000					
227		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie A Variable 5ans AP à TMM+2,10% j. 22/11	J13AV	22-11-2018		100,000					
228		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie B Fixe 5ans AP à 7,00% j. 22/11	J13BF	22-11-2018		99,410					
229		EO ATTIJARI LEASING 2013/1 Catégorie C Fixe 7ans AP à 7,10% 2 ans de franchise j. 22/11	J13CF	22-11-2020		100,000					
230	MOD.LEASING	EO MODERN LEASING 2012 7ans AP à 6,50% 2 ans de franchise j. 18/02	ML21F	18-02-2020	18-02-2014	100,000					
231	AIL	EO AIL 2010 / 1 5ans AP 5,25% j. 08/04	AI101	08-04-2015	08-04-2014	100,000					
232		EO AIL 2011 / 1 5ans AP 5,75% j. 28/04	AI111	28-04-2016	28-04-2014	100,000					
233		EO AIL 2012 / 1 Fixe 5ans AP 6,0% j. 15/05	AI21F	15-05-2017	15-05-2013	98,000					
234		EO AIL 2012 / 1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 15/05	AI21V	15-05-2017	15-05-2013	100,000					
235		EO AIL 2013 / 1 Fixe 5ans AP 7% j. 31/05	AI31F	31-05-2018		100,000					
236		EO AIL 2013 / 1 Variable 5ans AP à TMM+2,25% j. 31/05	AI31V	31-05-2018		100,000					
237	PANOBOIS	EO PANOBOIS 2007 Tr. A Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7A	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
248		EO PANOBOIS 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7B	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
239		EO PANOBOIS 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de franchise j.10/04	PB7C	10-04-2015	10-04-2014	100,000					
240	UNION DE	EO UNIFACTOR 2010 Fixe 5ans AP à 5,5% j. Le 04/02	UF10F	04-02-2016	04-02-2014	100,000					
241	FACTORING	EO UNIFACTOR 2010 Variable 5ans AP à TMM+1% j. Le 04/02	UF10V	04-02-2016	04-02-2014	100,000					
242		EO UNIFACTOR 2013 Fixe 5ans AP à 7,00% j. Le 14/10	UF13F	14-10-2018		100,000					
243		EO UNIFACTOR 2013 Variable 5ans AP à TMM+2,00% j. Le 14/10	UF13V	14-10-2018		100,000					
244	EL WIFACK	EO EL WIFACK LEASING 2010 Fixe 5ans AP à 5,45% j. 10/01	ELW10	10-01-2016	10-01-2014	100,000					
245	LEASING	EO EL WIFACK LEASING 2010 Variable 5ans AP à TMM+0,775% j. 10/01	ELW1V	10-01-2016	10-01-2014	100,000					
246	Sté Touristique	EO STM 2007 Tr. A Gar. AB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7A	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
247	EI Mouradi	EO STM 2007 Tr. B Gar. BIAT 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7B	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
248	-STM-	EO STM 2007 Tr. C Gar. BTE 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7C	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
249		EO STM 2007 Tr. D Gar. STB 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7D	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
250		EO STM 2007 Tr. E Gar. BH 7ans AP à 6,5% 2 ans de fran j. 21/09	STM7E	21-09-2014	21-09-2013	100,000					
251	Hannibal Lease	EO HL 2009-1 Fixe 5ans AP à 5,75% j. 07/08	HL91F	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
252		EO HL 2009-1 Variable 5ans AP à TMM+1,5% j. 07/08	HL91V	07-08-2014	07-08-2013	100,000					
253		EO HL 2009-2 Fixe 5ans AP à 5,5% j. 25/09	HL92F	25-09-2014	25-09-2013	100,000					
254		EO HL									

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					Indicateur	Seuil
279				MONOPRIX (da. 1/7. cp. 7. 11/06/1996 - MNPD)	6,760				
280				MONOPRIX (da. 1/2. 10/06/2011 - MNP11)	14,760				
281				MONOPRIX (da. 1/5. 04/06/2012 - MNP12)	4,850				
282				SFBT (da. 1/6. 01/06/1999 - SFB99)	13,630				
283				SFBT (da. 1/7. 01/06/2000 - SFB00)	10,220				
284				SFBT (da. 1/2. 27/04/2001 - SFBT1)	23,860				
285				SFBT (da. 1/2. 11/04/2002 - SFB02)	15,900				
286				SFBT (da. 1/12. 23/05/2006 - SFB06)	2,450				
287				SFBT (da. 1/13. 14/05/2007 - SFB07)	2,100				
288				SFBT (da. 5/56. 12/05/2010 - SFB10)	2,190				
289				SFBT (da. 5/61. 30/03/2011 - SFB11)	1,810				
290				SFBT (da. 10/66. 03/07/2012 - SFB12)	2,750	2,340	2,340		
291				SFBT (da. 1/19. 28/05/2013 - SFB13)	0,870	0,800	0,800		
292				TUNISAIR (da. 23/30. cp. 1. 15/07/1996 - TAIDA)	2,000				
293				TUNISAIR (da. 1/10. cp. 4. 01/09/1997 - TAI04)	0,240				
294				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/1999 - TAI99)	0,220				
295				TUNISAIR (da. 1/10. 01/07/2000 - TAI00)	0,200				
296				TUNISAIR (da. 1/10. 02/07/2001 - TAI01)	0,180				
297				TUNISAIR (da. 1/22. 31/08/2006 - TAI06)	0,080				
298				TUNISAIR (da. 1/5. 01/09/2008 - TAI08)	0,270				
299				TUNISAIR (da. 1/11. 17/07/2009 - TAI09)	0,110				B
300				SPDIT (da. 1/24. 03/05/2012 - SPD12)	0,340				
301				AMS (da. 1/10. 01/07/1998 - AMSDA)	0,740				
302				AMS (da. 1/40. 01/07/1999 - AMS99)	0,180				
303				AMS (da. 1/50. 16/07/2001 - AMS01)	0,140				
304				AMS (da. 1/51. 15/07/2002 - AMS02)	0,140				
305				AMS (da. 1/26. 01/08/2003 - AMS03)	0,260				
306				AMS (da. 1/9. 09/08/2004 - AMS04)	0,670				
307				AMS (da. 1/5. 03/04/2013 - AMS13)	1,010				
308				ATTIJARI BANK (da. 3/50. cp. 36. 01/10/1996 - TJADA)	1,200				
309				ATTIJARI BANK (da. 1/25. cp. 39. 01/09/1997 - TJA39)	0,770				
310				BIAT (da. 4/60. cp. 32. 16/02/1998 - BIA32)	4,980				
311				BIAT (da. 1/24. cp. 36. 31/12/1999 - BIA36)	2,990				
312				BH (da. 1/19. cp. 8. 14/07/1997 - BHDA)	0,830				
313				BH (da. 1/20. cp. 12. 15/09/1999 - BH12)	0,750				
314				BH (da. 1/25. cp. 14. 14/02/2000 - BH14)	0,580				
315				BH (da. 1/15. 28/05/2007 - BHDA7)	0,890				
316				Tunisie Leasing (da. 1/19. cp. 10. 24/07/1996 - TLSDA)	3,600				
317				Tunisie Leasing (da. 1/4. 03/12/2001 - TLD01)	11,100				
318				Tunisie Leasing (da. 1/5. 02/12/2002 - TLS02)	7,400				
319				Tunisie Leasing (da. 1/6. 18/12/2003 - TLS03)	5,280				
320				Tunisie Leasing (da. 1/7. 06/12/2004 - TLS04)	3,960				
321				Tunisie Leasing (da. 1/55. 01/03/2007 - TLS07)	0,500				
322				Tunisie Leasing (da. 1/56. 03/03/2008 - TLS08)	0,480				
323				Tunisie Leasing (da. 1/57. 02/03/2009 - TLS09)	0,460				
324				Tunisie Leasing (da. 1/68. 30/12/2009 - TLS92)	0,380				
325				Tunisie Leasing (da. 1/69. 01/02/2010 - TLS10)	0,350				
326				Tunisie Leasing (da. 3/80. 01/02/2013 - TLS13)	0,770	0,600	0,600		
327				Tunisie Leasing (da. 3/83. 10/02/2014 - TLS14)	0,710	0,610	0,610		
328				Tunisie Leasing (NG j. 10/02/2014 TLSG4)	19,520				B
329				BT (da. 1/14. cp. 144. 15/07/1996 - BTDA)	3,070				
330				BT (da. 3/10. cp. 149. 15/05/1999 - BT149)	9,920				
331				BT (da. 1/7. cp. 154. 03/12/2001 - BT154)	4,130				
332				BT (da. 1/2. 23/05/2006 - BTDA6)	9,650				
333				BT (da. 1/2. 10/06/2009 - BTDA9)	5,280				
334				BT (da. 1/3. 28/06/2013 - BT13)	3,170	2,700	2,700		
335				Air Liquide Tunisie (da. 1/4. 06/09/1999 - ALQDA)	282,810				
336				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 22/06/2001 - ALQ01)	161,610				
337				Air Liquide Tunisie (da. 1/6. 16/09/2002 - ALQ02)	138,520				
338				Air Liquide Tunisie (da. 1/8. 02/09/2003 - ALQ03)	92,350				
339				Air Liquide Tunisie (da. 1/10. 07/09/2004 - ALQ04)	67,160				
340				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 06/09/2005 - ALQ05)	51,660				
341				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 07/09/2006 - ALQ06)	47,690				
342				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2007 - ALQ07)	44,020				
343				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 03/09/2008 - ALQ08)	44,020				
344				Air Liquide Tunisie (da. 1/12. 03/09/2009 - ALQ09)	36,440				
345				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 06/09/2010 - ALQ10)	35,630				
346				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 05/09/2011 - ALQ11)	31,790				
347				Air Liquide Tunisie (da. 1/15. 03/09/2012 - ALQ12)	21,550				
348				Air Liquide Tunisie (da. 1/11. 02/09/2013 - ALQ13)	26,520	22,550	22,550		
349				UBCI (da. 1/6. Cp. 76. 01/09/2000 - UBC00)	12,540				
350				UBCI (da. 3/7. 01/07/2004 - UBC04)	22,560				
351				UBCI (da. 1/2. 15/07/2010 - UBC10)	16,500				
352				UBCI (da. 8/33. 14/10/2013 - UBC13)	6,080	5,800	5,800		
353				UBCI (NG j. 01/09/2013 UBCC3)	25,100				
354				BNA (da. 1/10. 04/05/2009 - BNA09)	0,920				
355				ICF (NS Lib 75% j. 01/01/2012 ICFNS)	38,950				
356				AMEN BANK (da. 3/37. cp. 26. 25/12/1995 - AB26)	3,770				
357				AMEN BANK (da. 3/40. cp. 29. 20/10/1997 - AB29)	3,250				
358				AMEN BANK (da. 2/59. cp. 34. 24/01/2000 - AB34)	1,420				
359				AMEN BANK (da. 1/27. cp. 38. 01/08/2001 - ABA38)	1,500				
260				AMEN BANK (da. 1/14. 11/12/2007 - ABDA7)	2,690				
261				AMEN BANK (da. 3/37. 28/12/2009 - ABDA9)	2,790				
262				AMEN BANK (da. 1/10. 11/06/2013 - AB13)	2,820				
363				AMEN BANK (AN j. 12/06/2013 ABAN3)	28,200				B
364				ATB (da. 1/7. 09/11/2005 - ATBDA)	0,860				
365				ATB (da. 1/10. 15/12/2008 - ATB08)	0,530				
366				ATB (da. 1/16. 16/12/2010 - ATB10)	0,300				
367				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 2. 23/06/1997 - ALKDA)	8,650				
368				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 4. 23/06/1998 - ALK04)	7,860				
369				ALKIMIA (da. 1/10. cp. 10. 24/06/2003 - ALK03)	7,150				
370				SIMPAR (da. 1/5. cp. 23. 02/07/2001 - SIM01)	20,890				
371				SIMPAR (da. 1/6. 01/07/2008 - SIM08)	14,920				
372				SIMPAR (da. 1/7. 01/07/2010 - SIM10)	10,690				
373				SIMPAR (da. 1/8. 02/07/2012 - SIM12)	8,060	4,500	4,500		
374				CIL (da. 1/4. 28/05/2007 - CIL07)	8,380				
375				CIL (da. 1/5. 30/12/2008 - CIL08)	5,470				
376				CIL (da. 1/3. 11/06/2010 - CIL10)	6,650				
377				CIL (da. 1/4. 03/06/2011 - CIL11)	3,840				
378				ATL (da. 1/5. 29/08/2008 - ATL08)	0,710				
379				ATL (da. 2/17. 26/11/2012 - ATL12)	0,330	0,300	0,300		
380				PGH (da. 2/25. 23/06/2011 - PGH11)	0,160	0,010	0,010		
381				STIP (da. 1/10. cp. 23. 21/07/2003 - STIP3)	0,440				
382				SMG (da. 1/2. Cp. 4. 20/06/1996 - MGD44)	13,050				
383				SOTETEL (da. 1/6. 02/07/2001 - SOT01)	1,260				
384				SOTETEL (da. 1/5. 05/07/2002 - SOT02)	1,260				
385				SOTETEL (da. 1/5. 01/07/2003 - SOT03)	1,050				
386				SOTETEL (da. 1/10. 15/07/2004 - SOT04)	0,480				
387				SOTETEL (da. 1/22. 01/09/2006 - SOT06)	0,210				
388				SOTUVER (da. 1/24. 20/07/1999 - STVDA)	0,680				
389				SOTUVER (da. 1/25. 01/07/2000 - STV00)	0,630				
390				SOTUVER (da. 3/34. 02/07/2001 - STV01)	1,270				
391				SOTUVER (da. 3/10. 24/06/2002 - STV02)	3,320				
392				SOTUVER (da. 10/31. 16/07/2012 - STV12)	2,510	2,000	2,000		
393				SOTUVER (da. 1/7. 18/07/2013 - STV13)	0,950				B
394				SOTUMAG (da. 1/3. 05/07/2010 - MGR10)	0,620				
395				SIAME (da. 5/11. 03/01/2000 - SIADA)	1,690				
396				SIAME (da. 1/10. cp. 4. 19/06/2000 - SIAM4)	0,340				
397				SIAME (da. 1/8. cp. 6. 16/04/2001 - SIAM1)	0,380				
398				SIAME (da. 1/25. 28/07/2004 - SIA04)	0,120				
399				ATTIJARI LEASING - TJLR (Action Rompue - TJLR)	6,920				
400				STEQ (da. 2/5. 08/04/2002 - STQDA)	3,120				
401				ELECTROSTAR (da. 1/6. 01/08/2001 - LSTR1)	1,390				
402				SOTRAPIL (da. 1/10. 24/07/2003 - SPIL3)	1,420				
403				SOTRAPIL (da. 1/10. 01/08/2007 - SPIL7)	1,290				
404				SOTRAPIL (da. 1/25. 30/12/2008 - SPIL8)	0,500				
405				SOTRAPIL (da. 1/20. 02/07/2012 - SPL12)	0,520				
406				SOTRAPIL (da. 1/33. 01/07/2013 - SPL13)	0,300				

COTATION ELECTRONIQUE

COTE DE LA BOURSE : LIGNES SECONDAIRES

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 32 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
407				SOMOCER (da. 1/7. 01/08/2003 - SOMC3)	0,600				
408				SOMOCER (da. 1/10. 21/07/2008 - SOMC8)	0,380				
409				SOMOCER (da. 1/20. 20/07/2009 - SOMC9)	0,180				
410				SOMOCER (da. 1/10. 26/12/2011 - SOM11)	0,320				
411				SOMOCER (da. 1/45. 21/12/2012 - SOM12)	0,070	0,010	0,010		
412				SOMOCER (da. 2/35. 23/12/2013 - SOM13)	0,170	0,150	0,150		
413				GIF FILTER SA (da. 1/10. 03/06/2008 - GIF08)	0,750				
414				GIF FILTER SA (da. 1/11. 16/02/2009 - GIF09)	0,610				
415				GIF FILTER SA (da. 1/4. 20/07/2011 - GIF11)	1,290				
416				GIF FILTER SA (da. 1/5. 10/12/2012 - GIF12)	0,830				
417				GIF FILTER SA (da. 27/1000. 08/07/2013 - GIF13)	0,110				
418				ASSAD (da. 1/9. 01/07/2005 - ASSDA)	1,520			B	
419				ASSAD (da. 1/4. 15/06/2009 - ASS09)	2,670				
420				ASSAD (da. 1/10. 02/06/2010 - ASS10)	0,940				
421				ASSAD (da. 1/22. 20/06/2011 - ASS11)	0,390				
422				ASSAD (da. 1/23. 01/08/2012 - ASS12)	0,340				
423				SITS (da. 1/9. 28/03/2007 - SITDA)	0,340				
424				SOKNA (da. 1/5. 02/07/2012 - SOK12)	1,740				
425				ADWYA (da. 1/10. 22/06/2007 - ADWDA)	1,140				
426				ADWYA (da. 1/5. 09/08/2012 - ADW12)	1,740	0,900	0,900		
427				TPR (da. 11/149. 20/06/2008 - TPR08)	0,540				
428				TPR (da. 1/8. 20/05/2009 - TPR09)	0,780				
429				TPR (da. 1/36. 25/05/2010 - TPR10)	0,160				
430				TPR (da. 5/37. 15/06/2011 - TPR11)	0,670	0,290	0,290		
431				TPR (da. 1/21. 25/06/2012 - TPR12)	0,210	0,020	0,020		
432				TPR (da. 1/44. 25/06/2013 - TPR13)	0,100				
433				SOPAT (da. 1/20. 01/07/2008 - SOP08)	0,180			B	
434				SOPAT (da. 1/10. 14/02/2013 - SOP13)	0,310			S	
435				ARTES (da. 1/4. 23/07/2012 - ART12)	2,410	1,900	1,900		
436				ARTES (da. 1/5. 04/03/2013 - ART13)	1,520	0,050	0,050		
437				Carthage Cement (da. 1/52. 20/12/2010 - CC10)	0,060	0,010	0,010		
438				New Body Line (da. 1/45. 16/12/2013 - NBL13)	0,130			B	

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

HORS-COTE

N°	NOMINAL	DERNIER DIVIDENDE		GROUPE 13 - FIXING VALEURS	COURS DE REFERENCE	OUVERTURE	CLOTURE	RESERVATION	
		MONTANT	DATE					INDICATEUR	SEUIL
439	10	0,600	22-09-2008	SITEX - Société Industrielle des Textiles	9,310				
440	5	0,350	01-07-2005	STS - Société Tunisienne du Sucre	9,460				

H : Réserve à la Hausse

B : Réserve à la Baisse

S : Suspendue

COTATION SUR PANNEAUX

COTE DE LA BOURSE = LIGNES SECONDAIRES

N° COUPON	PARITE	DATE DE NEGOCIATION		VALEURS	CLOTURE PRECEDENTE	OUVERTURE	CLOTURE	PLUS HAUT	PLUS BAS
		DATE	MONTANT						
DROITS D'ATTRIBUTION									
34	1/6	15-08-94		ASTREE - Compagnie d'Assurances et de Réassurance	6.000				
27					2.500				
24	2/18	03-01-94		BIAT - Banque Internationale Arabe de Tunisie	4.010				
27	1/28	15-12-94			0.310				
29	1/29	18-12-95			0.810				
15	1/2			BNA - Banque Nationale Agricole	10.000				
21	1/3				2.020				
27	1/3				5.420				
33	1/4	01-01-86			3.250				
41	1/11	01-10-91			1.080				
45	1/20	15-02-94			0.570				
49	1/30	02-05-95			0.370				
29	3/50	03-08-92		Attijari bank - Banque Attijari de Tunisie	0.720				
33	1/15	20-01-95			1.000				
123	3/5	19-08-05		BT - Banque de Tunisie	0.900				
132	2/5				0.900				
138	1/10	29-07-05			0.900				
141	1/10	19-08-05			0.900				
40	2/15	25-03-91		STB - Société Tunisienne de Banque	1.600				
46	1/24	18-01-93			0.500				
49	1/25	18-07-94			0.480				
59	1/10	02-09-91		UBCI - Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie	3.200				
63	1/6	01-09-93			10.500				
66	1/8	01-09-94			0.800				
69	1/10	11-09-95			1.000				
4	1/16	11-05-93		Tunisie leasing	2.530				
6	1/17	11-04-94			2.200				
8	1/18	15-05-95			2.000				
40	1/5	01-11-91		Air Liquide Tunisie	25.000				
5	1/14	01-01-96		BH - Banque de l'Habitat	1.290				

MARCHÉ HORS - COTE LES ENCHERES

VALEURS	NOMINAL	DERNIERE TRANSACTION		COURS		NOMBRE DE TITRES	INTERMEDIAIRE	VALIDITE DE L'OFFRE	DATE DE NEGOCIATION
		COURS	DATE	PROPOSE	PRATIQUE				
TRANSACTIONS PROGRAMMEES									
OFFRES AVEC CONTREPARTIE									
Sté Financière d'Investissement - SOFI SICAF	10	10.000	31-05-2013	10.000		100	MAXULA	31-05-2014	16-05-2014

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»

ADMISSION DES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING AU MARCHÉ ALTERNATIF DE LA COTE DE LA BOURSE :

La Bourse a donné, en date du **28 novembre 2013**, son accord de principe quant à l'admission des actions de la société Tawasol Group Holding au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis des **90 004 156** actions constituant le capital actuel, ainsi que des **17 995 844** actions nouvelles souscrites à émettre dans le cadre de l'offre, soit au total **108 000 000** actions de nominal un (1) dinar chacune.

I- PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination sociale: Tawasol Group Holding.

Siege social : 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie.

Forme juridique : Société Anonyme.

Date de constitution : 29/10/2012.

Capital social: Le capital social s'élève à **90 004 156 dinars**, divisé en 90 004 156 actions ordinaires de valeur nominale 1 dinar, entièrement libérés.

Objet social : La société a pour objet :

- toutes prises d'intérêts et participations dans toutes sociétés et entreprises tunisiennes ou étrangères et ce, sous quelque forme que ce soit, notamment par la souscription ou l'acquisition de toutes valeurs mobilières, parts d'intérêts ou autres droits sociaux ;
- la participation directe ou indirecte à des sociétés pouvant se rattacher à l'un des objets précités, par voie de création de sociétés nouvelles tunisiennes ou/et étrangères, d'apports, de commandite, de souscription, achats de titres ou droits sociaux, fusion, alliance, association en participation ou de prise ou de dation ou en gérance de tous biens ou droits ou autrement ; et
- généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter la réalisation, l'exploitation ou le développement.

II- PRESENTATION DE L'OFFRE :

1- Décision ayant autorisé l'opération

Sur proposition du Conseil d'Administration du **13 Avril 2013**, l'Assemblée Générale Extraordinaire de «Tawasol Group Holding», tenue le **02 Mai 2013**, a approuvé le principe d'ouverture du capital de la société par une introduction de ses titres au marché alternatif de la cote de la Bourse et a donné tous les pouvoirs au Conseil d'Administration et au Président du Conseil, Monsieur Mohamed CHABCHOUB, pour accomplir toutes les démarches nécessaires d'études et d'évaluation pour procéder à l'aboutissement de cette opération d'introduction de la société à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Autorisation d'augmentation du capital

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le **02 Mai 2013** a décidé dans sa 3^{ème} résolution d'augmenter le capital social de la société « Tawasol Group Holding » d'un montant de **17 995 844** dinars pour le porter de dinars **90 004 156** dinars à **108 000 000** dinars et ce, par l'émission de **17 995 844** actions nouvelles à souscrire en numéraire dans le cadre de l'introduction de la société sur le marché alternatif de la Bourse de Tunis.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a fixé le prix d'émission des nouvelles actions à émettre à **1,100** dinar l'action représentant un nominal de 1 dinar et une prime d'émission de 0,100 dinar.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également fixé la date de jouissance des actions nouvelles au **1^{er} Janvier 2013**.

Droit Préférentiel de Souscription

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société «Tawasol Group Holding », réunie le 02 Mai 2013, a décidé de réserver l'intégralité de la souscription à l'augmentation du capital projetée au public. En conséquence de cette décision, les anciens actionnaires ont renoncé à leurs droits préférentiels de souscription dans l'augmentation de capital au profit de nouveaux souscripteurs. Cette renonciation s'est traduite par la suppression de ces droits préférentiels de souscription pour la totalité de l'augmentation du capital.

Actions offertes au public :

L'introduction de la société « Tawasol Group Holding » au marché alternatif de la cote de la Bourse se fera par la mise sur le marché dans le cadre d'une augmentation de capital par voie de souscription publique de **1795844 actions** nouvelles d'une valeur nominale de 1 dinar chacune représentant **16,66%** du capital après la réalisation de ladite augmentation.

L'émission se fera par le moyen :

- **Une Offre à Prix Ferme de 14 359 480 actions** au public représentant 79,8% de l'offre et 13,30% du capital social de la société après augmentation, centralisée auprès de la Bourse Des Valeurs Mobilières de Tunis ;
- **Un Placement Global de 3 636 364 actions** représentant 20,2% de l'offre et 3,37% du capital social de la société après augmentation du capital centralisé auprès d'un syndicat de placement composé par les intermédiaires en Bourse MAC SA et AFC et dirigé par MAC SA désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les donneurs d'ordre dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les **6 mois** qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Les donneurs d'ordre dans le cadre du placement global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

2- Période de souscription et validité de l'offre :

- **L'Offre à Prix Ferme** : du **28/04/2014** au **16/05/2014** inclus avec possibilité de clôture anticipée avec préavis.

L'Offre à Prix Ferme est ouverte au public du **28/04/2014** au **16/05/2014** inclus.

La clôture anticipée peut être envisagée dès la fin du **quatrième** jour de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme si l'importance de la demande risque d'aboutir à une allocation faible pour une partie des souscripteurs. La clôture anticipée interviendrait après concertation entre les intermédiaires en Bourse introducteurs et la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Dans ce cas, un avis relatif à la clôture anticipée sera publié par la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis annonçant que la date de **clôture effective interviendrait 48 heures**, à partir de la date de publication de l'avis. La société TGH publiera un avis à cet effet, dans un quotidien de la place et ce, dans les deux jours suivants.

- **Le Placement Global** : du **28/04/2014** au **16/05/2014** inclus avec possibilité de clôture anticipée sans préavis.

La réception des demandes de souscription dans le cadre du Placement Global se fera à partir du **28/04/2014**, étant entendu qu'à l'égard des investisseurs de ce placement, le Placement Global pourrait être clos par anticipation sans préavis, et dans tous les cas au plus tard le **16/05/2014**.

3- Date de jouissance des actions

Les actions nouvelles émises dans le cadre de cette offre porteront jouissance à partir du **1^{er} Janvier 2013**.

4- Modalités de paiement du prix

Pour la présente offre, le prix de souscription à l'action TGH, tous frais, commissions, courtages et taxes compris, a été fixé à **1,100 dinar** aussi bien pour l'Offre à Prix Ferme que pour le Placement Global.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société « Tawasol Group Holding » dans le cadre de l'**Offre à Prix Ferme** s'effectue au comptant auprès des intermédiaires en Bourse au moment du dépôt de la demande. En cas de satisfaction partielle de la demande de souscription, le solde sera restitué, sans frais, ni intérêts au donneur d'ordre dans un délai ne dépassant pas les trois (3) jours ouvrables à compter du jour de la déclaration du résultat de l'Offre à Prix Ferme.

Le règlement des demandes de souscription par les donneurs d'ordre désirant souscrire à des actions de la société Tawasol Group Holding dans le cadre du **Placement Global** s'effectue auprès du syndicat de placement au comptant au moment du dépôt de la demande de souscription.

5- Etablissements domiciliataires

Tous les intermédiaires en Bourse sont habilités à recueillir sans frais, les demandes de souscription d'actions de la société Tawasol Group Holding exprimées dans le cadre de cette Offre à Prix Ferme.

Le syndicat de placement est seul habilité à recueillir, sans frais, les demandes de souscription d'actions « Tawasol Group Holding » exprimées dans le cadre du Placement Global.

Le jour de dénouement de l'offre, le montant de l'augmentation de capital est versé dans le compte indisponible n° 08 003 000 513 200 952 131 ouvert auprès de la Banque Internationale Arabe de Tunisie, agence siège, conformément à l'état de dénouement espèces de la STICODEVAM.

6- Mode de placement, modalités et délais de délivrance des titres

6-1- Offre à Prix Ferme :

Dans le cadre de l'**Offre à Prix Ferme, 14 359 480 actions** « Tawasol Group Holding » à émettre en numéraire (soit 13,30% du capital social après augmentation, 79,79% de l'offre globale) seront offertes et réparties en deux (02) catégories :

- **Catégorie A** : **5 272 791 actions** offertes représentant 29,30% de l'offre au public et 36,72% de l'OPF, réservées aux **personnes physiques et/ou morales** tunisiennes et/ou étrangères et aux **institutionnels** tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **100 actions** et au maximum **1 800 actions**.

Catégorie B : **9 086 689 actions** offertes représentant 50,49% de l'offre au public et 63,28% de l'OPF, réservées aux **personnes physiques et/ou morales** tunisiennes et/ou étrangères et aux **institutionnels** tunisiens et/ou étrangers, sollicitant au minimum **1 801 actions** et au maximum **540 000 actions** pour les non institutionnels et **5 400 000 actions** pour les institutionnels.

Les OPCVM souscripteurs parmi les catégories A ou B doivent respecter les dispositions légales notamment celles régissant les ratios prudentiels tel que définis au niveau de l'article 29 de la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif et fixant un maximum de 10% de l'actif net en titres de créance ou de capital émis ou garantis par un même émetteur.

Etant précisé que les investisseurs qui auront à souscrire dans l'une de ces catégories ne peuvent pas souscrire au Placement Global et inversement.

Les demandes de souscription doivent être nominatives et données par écrit aux intermédiaires en Bourse. Ces demandes doivent préciser obligatoirement le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandée et l'identité complète du souscripteur.

L'identité complète du souscripteur comprend :

- Pour les **personnes physiques majeures tunisiennes** : le nom, le prénom, la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale,
- Pour les **personnes physiques mineures tunisiennes** : le nom, le prénom, la date de naissance ainsi que la nature et le numéro de la pièce d'identité nationale du père ou de la mère ou du tuteur légal,
- Pour les **personnes morales tunisiennes** : la dénomination sociale complète et le numéro d'inscription au registre de commerce,
- Pour les **OPCVM** : La dénomination, les références de l'agrément et l'identité du gestionnaire,
- Pour les **institutionnels autres qu'OPCVM** : la dénomination sociale complète ainsi que le numéro d'inscription au registre de commerce, s'il y a lieu. Pour les sociétés d'investissement à capital fixe, il y a lieu de faire suivre leur dénomination sociale par SICAF, et les sociétés d'investissement à capital risque par SICAR.

- Pour les **étrangers** : le nom, le prénom ou la dénomination sociale, la nature et les références des documents présentés.

Toute demande de souscription ne comportant pas les indications précitées ne sera pas prise en considération par la commission de dépouillement.

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui **ne peut être inférieur à cent (100) actions ni supérieur à 0,5%** du capital social après augmentation, soit **540 000 actions** pour les **non institutionnels** et **5%** du capital social soit **5 400 000 actions** pour les **institutionnels**.

En tout état de cause, la quantité demandée par demande de souscription doit respecter la quantité minimale et maximale fixée par catégorie.

Aucune règle d'antériorité n'est prévue dans la satisfaction des demandes de souscription reçues au cours de la période de validité de l'Offre à Prix Ferme.

Outre la demande de souscription qu'elle émet pour son propre compte, une même personne pourra émettre un maximum de :

- Trois (3) demandes de souscription à titre de mandataire d'autres personnes. Ces demandes doivent être accompagnées d'un acte de procuration, spécifique à la présente opération, dûment signé et légalisé.
- Un nombre de demandes de souscription équivalent au nombre d'enfants mineurs à charge. Ces demandes doivent être accompagnées d'un extrait de naissance.

Tout acquéreur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription déposée auprès d'un seul intermédiaire en Bourse. En cas de dépôt de plusieurs demandes auprès de différents intermédiaires, seule la première, par le temps, sera acceptée par la commission de dépouillement.

En cas de demandes de souscription multiples reproduites chez un même intermédiaire, seule la demande portant sur le plus petit nombre d'actions demandées sera retenue.

Tout intermédiaire chargé du placement des titres est tenu au respect des dispositions énoncées dans le présent chapitre notamment en matière de limitation des mandats et de couverture en fonds des ordres de souscription émanant de leurs clients.

L'ensemble des documents cités ci-dessus devra être conservé pour être éventuellement présenté à des fins de contrôle.

• Mode de répartition des titres et modalités de satisfaction des demandes de souscription

Le mode de satisfaction des demandes de souscription se fera de la manière suivante :

Pour la catégorie A: les demandes de souscription seront satisfaites **également** par palier jusqu'à l'épuisement des titres alloués à cette catégorie. Les paliers de satisfaction seront fixés par la commission de dépouillement.

Pour la catégorie B: les demandes de souscription seront satisfaites **au prorata** sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport quantité offerte / quantité demandée et retenue. Le reliquat non servi sera réparti par la commission de dépouillement, sans que la part de chaque institutionnel ne dépasse 5% du capital à l'issue de l'opération et la part de chaque non institutionnel ne dépasse 0,5% du capital à l'issue de l'opération.

En cas d'excédent de titres offerts non demandés par une catégorie, le reliquat sera affecté en priorité à la catégorie A puis à la catégorie B.

6-2- Placement Global :

Dans le cadre du placement Global, **3 636 364 actions** représentant 20,21% du total des actions offertes et 3,37% du capital de la société après augmentation seront offertes à des investisseurs désirant acquérir pour un montant minimum de **250 000 dinars**.

Les demandes de souscription seront centralisées auprès d'un **syndicat de placement** composé par les intermédiaires en Bourse **MAC SA** et **AFC** dirigé par l'intermédiaire en Bourse **MAC SA**, désigné comme établissement chef de file.

Le Placement Global sera réalisé aux mêmes conditions de prix que l'Offre à Prix Ferme.

Les souscripteurs dans le cadre de ce placement s'engagent à ne céder aucun titre en Bourse pendant les 6 mois qui suivent la date de première cotation en Bourse puis à l'issue de cette période et pendant les 6 mois suivants, 50% des titres seront libres à la vente.

Néanmoins, il est possible de céder les titres sur le marché de Blocs dans les conditions suivantes :

- Quel que soit le porteur des titres ;
- Après information préalable du CMF ;
- Et en respectant la réglementation en vigueur régissant les blocs de titres.

En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter les conditions de blocage citées ci-dessus fixées préalablement au vendeur, et ce pour la période restante.

Les demandes de souscriptions doivent être nominatives et données par écrit au syndicat de placement.

Ces demandes doivent préciser obligatoirement, le numéro, l'heure et la date de dépôt, la quantité de titres demandés, l'identité complète du donneur d'ordre (l'adresse, la nationalité, le numéro du registre de commerce).

La demande de souscription doit porter sur un nombre d'actions qui ne peut être supérieur à :

- **540 000 actions** pour les non institutionnels (soit au plus 0,5% du capital après augmentation du capital) ;
- **3 636 364 actions** pour les institutionnels.

En outre, les demandes de souscription pour les OPCVM ne doivent pas porter sur plus de 10% des actifs nets ayant servi pour le calcul de la dernière valeur liquidative publiée, précédant la date de l'ordre d'achat.

Les souscripteurs dans le cadre du Placement Global n'auront pas le droit de donner des ordres dans le cadre de l'OPF et inversement.

Toutefois, les titres non acquis dans le cadre du Placement Global pourraient être affectés à la catégorie A, puis B de l'OPF.

7- Transmission des ordres et centralisation :

7-1- Offre à Prix Ferme

Avant la publication de l'avis de clôture anticipée:

Dès le troisième jour de souscription dans l'Offre (le 30 avril 2014), les intermédiaires en Bourse transmettent **quotidiennement** à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis un état des demandes de souscription collectés dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme établi par catégorie, selon la procédure qui sera fixée par la Bourse et publiée sur son bulletin officiel.

A l'issue de la clôture de l'Offre:

A l'issue de la clôture de l'OPF, les intermédiaires en Bourse établissent par catégorie les états des demandes de souscription reçues de leurs clients, selon les modèles établis par la Bourse.

Les intermédiaires en Bourse transmettront à la BVMT les états des demandes de souscription et les supports informatiques correspondants (CD) au plus tard deux jours de bourse après la clôture (effective) de l'offre.

Ces états doivent être signés par la personne habilitée et comporter le cachet de la société d'intermédiation. En cas de discordance entre l'état figurant sur le support magnétique et l'état écrit, seul l'état écrit fait foi.

DECISIONS ET AVIS DE LA BOURSE

AVIS D'OUVERTURE DE L'OFFRE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING «TGH»

7-2- Placement Global :

A l'issue de l'opération de Placement, l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, communique un état récapitulatif détaillé sur le résultat de placement au CMF et à la BVMT et ce, selon un modèle qui sera fixé par cette dernière. Cet état doit être signé par la personne habilitée de l'établissement chef de file, MAC SA, intermédiaire en Bourse, et comporter son cachet.

8- Ouverture des plis et dépeillement :

8-1- Offre à Prix Ferme

Les états relatifs aux demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme seront communiqués sous plis fermés par la Bourse à la commission de dépeillement composée de représentants de la BVMT et de MAC SA et AFC intermédiaires en Bourse introducteurs, et en présence du commissaire du gouvernement auprès de la BVMT, des représentants du CMF et de l'AIB.

La commission procédera au dépeillement des états. La Bourse affectera les quotas et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

8-2 - Placement Global :

L'état récapitulatif relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global sera communiqué sous pli fermé par la Bourse à la commission de dépeillement. La Bourse procédera à la vérification de l'état (notamment l'absence de souscription dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme) et établira un procès verbal à cet effet à soumettre à la commission.

9- Déclaration des résultats :

Dès la réalisation de l'opération de dépeillement des demandes de souscription données dans le cadre de l'Offre à Prix Ferme et la vérification de l'état relatif aux demandes de souscription données dans le cadre du Placement Global, le résultat de l'Offre au public fera l'objet d'un avis qui sera publié sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF précisant la suite donnée à l'Offre, et en cas de suite positive, l'avis précisera par intermédiaire le nombre de titres attribués, les demandes retenues et la réduction éventuelle dont les demandes de souscription sont frappées.

10- Règlement des espèces et livraison des titres :

Au cas où l'offre connaît une suite favorable, la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis communiquera à chaque intermédiaire, l'état détaillé de ses demandes de souscription retenues et la quantité attribuée à chacun d'eux.

Chaque intermédiaire est tenu d'envoyer à la STICODEVAM les ordres de ségrégation des quantités souscrites retenues par catégorie d'avoirs et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de la STICODEVAM. Le règlement des espèces et la livraison de titres seront effectués trois (3) jours ouvrables après la date de résultat de l'Offre, via la compensation de la STICODEVAM.

La STICODEVAM a attribué en date du 04/03/2014 aux actions anciennes de la société Tawasol Group Holding le code ISIN : TN0007650013. La société Tawasol Group Holding s'engage à demander la prise en charge de ses actions nouvelles et anciennes par la STICODEVAM dès la réalisation définitive de l'augmentation du capital en numéraire. Aussi, les opérations de règlement et livraison seront assurées par cette dernière.

Le registre des actionnaires sera tenu par MAC SA, intermédiaire en Bourse.

11- Calendrier indicatif de l'offre :

Phase	Sans clôture anticipée	Avec clôture anticipée
Ouverture des souscriptions à l'Offre	Lundi 28 avril 2014	Lundi 28 avril 2014
Publication de l'avis de clôture anticipée	-----	J*
Clôture effective des souscriptions à l'Offre	Vendredi 16 mai 2014	J+2
Date limite de remise des plis et des supports informatiques à la Bourse	Au plus tard : Mardi 20 mai 2014 à 17h00	J+4
Ouverture des plis par la commission de dépeillement	Mercredi 21 mai 2014	J+5
Déclaration du résultat de l'Offre et publication de l'avis de résultat	Mardi 27 mai 2014	J+9
Dénouement de l'offre à travers la Sticodvam	Vendredi 30 mai 2014	J+12

*Au moins quatre jours de bourse à partir de la date d'ouverture des souscriptions.

12- Cotation des titres

La date de démarrage de la cotation des titres sur le marché alternatif de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis fera l'objet d'un avis qui sera publié au Bulletin Officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Toutefois, la cotation des actions nouvelles ne démarrera qu'après l'accomplissement des formalités juridiques de l'augmentation du capital. Ainsi, les actions nouvelles ne seront cessibles et négociables qu'après la publication d'un avis dans le bulletin officiel de la BVMT.

13- Avantage fiscal

Il est à signaler que l'article 31 de la Loi n° 2006-0085 du 25 décembre 2006 portant loi de finances pour l'année 2007, relative aux opérations de restructuration des entreprises et l'encouragement de l'admission de leurs actions à la bourse stipule que « Est déductible du bénéfice imposable, la plus-value provenant de l'apport d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding à condition que la société mère ou la société holding s'engage à introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis au plus tard à la fin de l'année suivant celle de la déduction.»

L'article 32 de la même loi stipule, dans le même cadre sus mentionné, que : « provenant d'apport, d'actions et de parts sociales au capital de la société mère ou de la société holding sous réserve de l'engagement de la société mère ou de la société holding d'introduire ses actions à la bourse des valeurs mobilières de Tunis dans un délai ne dépassant pas la fin de l'année suivant celle de l'exonération.»

Par conséquent, la société « Tawasol Group Holding » pourrait bénéficier de l'exonération de la plus value sur les apports.

Aussi, et tel que défini par l'article 7 du code d'incitations aux investissements, les personnes physiques ou morales qui souscrivent au capital initial ou à l'augmentation du capital des entreprises dont l'activité est manufacturière (industrie travaux publics) bénéficient de la déduction des revenus ou bénéfices réinvestis dans la limite de 35% des revenus ou bénéfices nets à l'impôt sur le revenu des personnes physiques ou l'impôt sur les sociétés.

14- Contrat de liquidité

Un contrat de liquidité pour une période d'une année à partir de la date d'introduction, s'est établi entre l'intermédiaire en Bourse MAC SA et l'actionnaire actuel de la société TGH à savoir Mr. Mohamed CHABCHOUB, portant sur un montant de **1 000 000 dinars et 1 000 000 d'actions**.

15- Régulation du cours boursier

Les actionnaires de la société Tawasol Group Holding se sont engagés, après l'introduction de la société en Bourse, à obtenir lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de la société les autorisations nécessaires pour la régulation du cours boursier et ce conformément à l'article 19 nouveau de la loi N° 94-117 du 14 Novembre 1994 portant réorganisation du marché financier. Le contrat de régulation sera confié à MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Un prospectus d'Offre à Prix Ferme –OPF– et d'admission au marché alternatif de la cote de la Bourse visé par le Conseil du Marché Financier sous le numéro 14-0857 du 11 Avril 2014, est mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la société TGH sise 20, Rue des Entrepreneurs, Charguia II, 2035 Ariana –Tunisie, de MAC SA intermédiaire en Bourse chargé de l'opération et AFC intermédiaire en bourse Co-introducteur et sur les sites Internet du CMF : www.cmf.org.tn et de la Bourse : www.bvmt.com.tn.

OFFRE A PRIX FERME SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE TAWASOL GROUP HOLDING MODALITES PRACTIQUES DE LA CLOTURE ANTICIPEE

La Bourse informe que les modalités pratiques de la clôture anticipée de l'Offre à Prix Ferme sur les actions de la société TAWASOL GROUP HOLDING seront réalisées de la manière suivante:

1- Informations à communiquer à la Bourse: Dès le troisième jour de l'ouverture des souscriptions à l'Offre (le 30 avril 2014), chaque intermédiaire en bourse communique quotidiennement à la BVMT par catégories, le cumul des quantités demandées, ainsi que le nombre d'ordres émis selon le modèle suivant:

	Nombre d'ordres	Quantités demandées
Catégorie A		
Catégorie B		
Total OPF		

Ces informations devront être envoyées quotidiennement au plus tard à **15h00** par fax N°71 197 919 et doivent porter l'identité et la signature de la personne habilitée, ainsi que le cachet de l'intermédiaire en bourse.

La Bourse centralise ces informations et informe, le même jour vers **17h00**, l'intermédiaire introducteur de la quantité totale demandée et du nombre total d'ordres.

2-Publication d'un avis de clôture anticipée:

La clôture anticipée pourrait être envisagée à compter du quatrième jour de l'ouverture de l'Offre à Prix Ferme. La clôture anticipée interviendrait après concertation quotidienne entre les intermédiaires introducteurs et la BVMT et sera annoncée par avis.

La clôture effective de l'Offre interviendra deux jours de bourse après la publication de l'avis de la clôture anticipée.

La date limite de remise des plis et des supports magnétiques à la Bourse interviendra deux jours de bourse après la clôture effective de l'Offre.

ADMISSION DE LA SOCIETE MANUFACTURE DE SACHETS ET FILETS «MSF»

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 17 décembre 2013, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 7 100 000 actions constituant le capital actuel de la société MSF, ainsi que des 2 672 000 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 9 772 000 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 2 672 000 actions, soit 27,34% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : MAXULA BOURSE

Evaluateur : MAXULA BOURSE

Listing Sponsor : Banque d'Affaires de Tunisie

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

ADMISSION DE LA SOCIETE MAGHREB INTERNATIONAL PUBLICITE «MIP»

Admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse

Lors de sa réunion du 25 février 2014, le Conseil d'Administration de la Bourse a donné son accord de principe pour l'admission au Marché Alternatif de la Cote de la Bourse des 3 250 000 actions constituant le capital actuel de la société MIP, ainsi que des 1 148 937 actions nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital, soit au total 4 398 937 actions de nominal un dinar chacune.

Diffusion des titres offerts

L'Offre au public porte sur 1 531 916 actions, soit 34,83% du capital social après augmentation.

Intermédiaire introducteur : MENA CAPITAL PARTNERS

Evaluateur : MENA CAPITAL PARTNERS

Listing Sponsor : MAC SA

Il reste entendu que l'ouverture de l'offre publique, ainsi que l'admission définitive sont tributaires de la mise à la disposition du public d'un prospectus d'Offre et d'admission visé par le Conseil du Marché Financier.

SUSPENSION DE LA COTATION DU TITRE « SOPAT »

A la demande du Conseil du Marché Financier, la cotation du titre « SOPAT » est suspendue à partir du mercredi 12 mars 2014 et ce, jusqu'à nouvel ordre.

REPARTITION DES VALEURS DE LA COTE EN GROUPES DE COTATION

A partir du lundi 12 mai 2014, le titre « SOTEMAIL » sera transféré du fixing au Continu (Groupe 51).

Cette opération entraîne une purge du carnet d'ordres.

TRANSACTIONS DE BLOCS

La Bourse informe qu'en date du 13-05-2014, cinq transactions de blocs ont été réalisées :

- 7 410 actions de la SAH - Société d'Articles Hygiéniques à un cours de 13,500 Dinars ;
- 7 410 actions de la SAH - Société d'Articles Hygiéniques à un cours de 13,500 Dinars ;
- 7 410 actions de la SAH - Société d'Articles Hygiéniques à un cours de 13,500 Dinars ;
- 7 410 actions de la SAH - Société d'Articles Hygiéniques à un cours de 13,500 Dinars ;
- 7 410 actions de la SAH - Société d'Articles Hygiéniques à un cours de 13,500 Dinars.

AVIS DES SOCIETES

HANNIBAL LEASE

La Société Hannibal Lease informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le mardi 29 Avril 2014 a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers individuels et consolidés au 31 Décembre 2013.

Les états Financiers individuels font apparaître un total Bilan de 316 915 562 DT et un résultat net de 2 423 622 DT.

Les états Financiers consolidés font apparaître un total Bilan de 317 556 097 DT et un résultat net de 2 561 316 DT.

Le conseil a décidé de proposer la distribution d'un dividende de 0,300 DT par action et de convoquer les actionnaires de la société en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 9 Juin 2014.

AVIS DES SOCIETES

ARTES - AUTOMOBILE RESEAU TUNISIEN ET SERVICES

Le conseil d'administration de la société ARTES, réuni le 30 Avril 2014 a décidé de convoquer une Assemblée Générale Ordinaire durant le mois de juin 2014 et de proposer à la dite Assemblée, la distribution d'un dividende au titre de l'exercice 2013 de 0,415 Dinar par action.

« ADWYA S.A »

Il est porté à la connaissance des actionnaires de la Société ADWYA que le conseil d'administration réuni le mardi 06 Mai 2014 a :

- arrêté les états financiers au 31 décembre 2013 avec un résultat bénéficiaire de 6.670.611 dinars soit une évolution de 30% par rapport à 2012.
- décidé de proposer un dividende par action à l'ordre de 250 millimes (contre 150 millimes en 2012).
- décidé de convoquer une assemblée générale ordinaire le 05 Juin 2014 à 9h30,
- décidé de convoquer une assemblée générale extraordinaire le 05 Juin 2014 à 11h30 qui statuera sur l'augmentation du capital par incorporation des réserves selon une parité de **1 action nouvelle pour 5 anciennes** avec jouissance du 01-01-2014, le capital sera porté de 13.200.000 Dinars à 15.840.000 Dinars.

Les deux assemblées se tiendront au siège social de l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprise (IACE), Les Berges du Lac.

SOCIETE INDUSTRIELLE D'APPAREILLAGE ET DE MATERIELS ELECTRIQUES « SIAME »

La société SIAME, informe ses actionnaires, que son conseil d'administration réuni le Jeudi 24 Avril 2014, a passé en revue l'activité de la société relative à l'exercice 2013 et a arrêté les états financiers y afférents.

Il ressort de l'examen de ces états, que l'activité de la SIAME a généré un résultat d'exploitation individuel de 2 352 037 DT, en progression de 100,7% par rapport à l'exercice précédent soit +1 179 968 DT.

Ces mêmes états font apparaître un résultat net individuel de 1 680 600 DT, enregistrant ainsi une augmentation de +8,9% soit +138 070 DT par rapport à l'exercice précédent. Etant précisé que le résultat de 2012 comprenait une plus-value exceptionnelle de 542 163 DT.

En outre, le conseil a décidé de proposer à l'Assemblée Générale qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice 2013, la distribution d'un dividende de 0,100 DT par action correspondant à 10% de la valeur nominale de l'action, en progression de 42,86% par rapport à l'année précédente, et de convoquer les actionnaires de la société pour une réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le mercredi 11 Juin 2014 à 09 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises, Avenue principale, les Berges du Lac – 2053 Tunis.

ARAB TUNISIAN BANK

Les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank, société anonyme au capital de 100.000.000 dinars dont le siège social est au 9, rue Hédi Nouira, Tunis, inscrite au registre de commerce sous le n° B 167001997, matricule fiscal 14161QPM000, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi 15 mai 2014 à 11 heures à l'hôtel « The Résidence », Gammarth, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1 Lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- 2 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- 3 Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- 4 Affectation des résultats.
- 5 Cooptation d'un administrateur.
- 6 Fixation du montant des jetons de présence
- 7 Quitus aux administrateurs.
- 8 Lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2013.
- 9 Approbation des états financiers consolidés du groupe ATB arrêtés au 31/12/2013.
- 10 Autorisation d'émission d'un emprunt obligataire

Conformément à l'article 38 des statuts de l'Arab Tunisian Bank, n'a le droit de participer aux travaux de l'assemblée générale que l'actionnaire qui possède 10 actions au moins. Les actionnaires qui ne possèdent pas le nombre d'actions requis peuvent se regrouper et désigner l'un d'eux pour les représenter à l'assemblée.

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, qui se tiendra le 19 mai 2014 à 11 heures à l'hôtel REGENCY sis à La Marsa – Les Côtes de Carthage – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
2. Lecture du rapport général des co-commissaires aux comptes relatif aux états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
3. Lecture du rapport spécial des co-commissaires aux comptes sur les opérations visées aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
4. Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2013 ;
6. Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2013 ;
7. Quitus aux administrateurs ;
8. Affectation du résultat ;
9. Ratification de la cooptation de nouveaux administrateurs ;
10. Renouvellement de certains mandats d'administrateurs ;
11. Renouvellement de mandat ou nomination des commissaires aux comptes ;
12. Pouvoir pour formalités.

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

Conformément à l'article 26 - 4^{ème} paragraphe des statuts, Messieurs les actionnaires de la société CARTHAGE CEMENT sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire, qui se tiendra le 19 mai 2014 à 13 heures à l'hôtel REGENCY sis à La Marsa – Les Côtes de Carthage – Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Modification du 1^{er} paragraphe de l'article 4 des statuts de la société ;
2. Abrogation du 4^{ème} et 5^{ème} paragraphe de l'article 13 des statuts de la société ;
3. Ajout d'un 3^{ème} tiret au 2^{ème} point du 2^{ème} paragraphe de l'article 23 des statuts de la société ;
4. Abrogation du 4^{ème} paragraphe de l'article 25 des statuts de la société ;
5. Abrogation du 4^{ème} paragraphe de l'article 29 des statuts de la société ;
6. Abrogation du 9^{ème} paragraphe de l'article 31 des statuts de la société ;
7. Mise à jour des statuts de la société ;
8. Pouvoir pour formalités.

CITY CARS

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire, pour le mercredi 21 mai 2014 à quinze heures (15 h) à l'Institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;
2. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion consolidé relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
3. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
4. Examen et approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
5. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
6. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
7. Approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
8. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013 ;
9. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
10. Information des actionnaires sur la démission d'un administrateur ;
11. Information des actionnaires de la Société sur un franchissement de seuil ;
12. Nomination d'un administrateur représentant les détenteurs des actions acquises dans le cadre de l'OPF ; et
13. Pouvoirs pour formalités.

CITY CARS

Les actionnaires de la société CITY CARS sont convoqués à l'Assemblée Générale Extraordinaire, pour le mercredi 21 mai 2014 à dix-sept heures (17h) à l'Institut Arabes des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, Tunis - Tunisie, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et des délais de convocation ;
2. Adoption des nouveaux statuts de la Société ; et
3. Pouvoirs pour formalités.

COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING - CIL -

Sur décision du Conseil d'Administration du 18 Mars 2014, messieurs les actionnaires de la **COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING** sont convoqués à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera tenue le **Jeudi 22 Mai 2014 à 16 heures, à L'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE)**, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture et approbation du rapport d'activité et des Etats Financiers individuels de l'exercice 2013 ;
- 2) Approbation des conventions et opérations spéciales ;
- 3) Approbation des Etats Financiers consolidés de l'exercice 2013 ;
- 4) Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2013 ;
- 5) Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
- 6) Distribution des dividendes relatifs à l'exercice 2013 ;
- 7) Approbation des montants des jetons de présence ;
- 8) Reclassement des comptes de réserves ;
- 9) Nomination d'administrateurs ;
- 10) Nomination d'un commissaire aux comptes ;
- 11) Emission d'Emprunts Obligataires ;
- 12) Renouvellement de l'autorisation du Conseil d'Administration à acheter et à revendre les actions de la CIL en bourse et d'en fixer les conditions et les modalités d'exécution ;
- 13) Pouvoirs en vue des formalités.

Tous les documents légalement requis sont à la disposition des actionnaires au siège social de la société et toute personne détenant 10 actions ou plus peut assister à la réunion ou se faire représenter en vertu d'une procuration.

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE «TUNIS RE»

Messieurs les Actionnaires de la Société Tunisienne de Réassurance «**Tunis Re**» sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu à .10H00 le Mardi 10 Juin 2014, à l'Hôtel Sheraton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013.
- 2- Lecture des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2013.
- 3- Approbation des états financiers de l'exercice 2013 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes relatives aux opérations visées à l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.
- 4- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013.
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 6- Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et du Comité permanent d'audit au titre de l'exercice 2013.
- 7- Nomination du commissaire aux comptes de Tunis Re pour les exercices 2014, 2015 et 2016

NB : Seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.

Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des Actionnaires au siège de la Société

AVIS DES SOCIETES

BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE

Messieurs les actionnaires de la Banque Internationale Arabe de Tunisie sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 23 mai 2014 à 16h à l'hôtel Regency, les côtes de Carthage – Gammarth.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2013 ;
2. Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2013 ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et des articles 23 et 29 de la loi 2001-65, et des états financiers individuels et consolidés de la banque de l'exercice 2013 ;
4. Quitus aux Administrateurs ;
5. Affectation du résultat de l'exercice 2013 ;
6. Autorisation d'émission d'un ou de plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés ;
7. Ratification de la nomination d'un Administrateur ;
8. Renouvellement du mandat d'Administrateurs ;
9. Fixation du montant des jetons de présence ;
10. Pouvoirs en vue des formalités ;
11. Franchissement de seuil.

Les actionnaires seront admis à l'Assemblée sur justification de leur identité (carte jointe à la convocation).

Tout actionnaire qui veut se faire représenter par un mandat doit déposer ou faire parvenir au plus tard le 20 mai 2014, son pouvoir au siège social de la Banque Internationale Arabe de Tunisie.

Tous les documents afférents à cette Assemblée sont mis, dans les délais réglementaires, à la disposition des actionnaires au siège de la Banque (Direction de la Planification).

ATTIJARI LEASING

Messieurs les actionnaires de la société Attijari leasing sont invités à assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui se tiendra le 27 mai 2014 à 16 heures au siège de Attijari Leasing, rue du lac d'Annecy, les berges du lac- Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration à l'AGO sur l'activité et les états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2013
2. Lecture des rapports des Commissaires aux Comptes relatifs à l'exercice 2013;
3. Approbation des rapports du Conseil d'Administration ainsi que des états financiers relatifs à l'exercice arrêté au 31/12/2013;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ainsi que la Loi N°2001-65 relative aux établissements de crédits;
5. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2013;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2013;
7. Fixation des Jetons de Présence pour l'exercice 2013;
8. Fixation des rémunérations des membres du comité Permanent d'Audit Interne pour l'exercice 2014;
9. Emission d'emprunts obligataires et subordonnés;
10. Pouvoirs.

Messieurs les actionnaires sont invités à assister à cette réunion ou à se faire représenter. A cet effet, des procurations sont disponibles auprès de vos intermédiaires en bourse et doivent être remplies dans un délai de 5 jours avant la tenue de l'Assemblée pour se faire représenter.

SOCIETE INDUSTRIELLE DES TEXTILES - SITEX

Les actionnaires de la Société Industrielle des Textiles, sont convoqués le jeudi 26 juin 2014 à 9 heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », à la Maison de l'Entreprise, Boulevard Principal, 1053 Les Berges du Lac Tunis, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2013.
- 2) Lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes sur l'exercice 2013.
- 3) Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- 4) Approbation s'il y a lieu des conventions réglementées.
- 5) Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour la gestion de l'exercice 2013.
- 6) Affectation du résultat de l'exercice 2013.
- 7) Fixation des jetons de présence de l'exercice 2014.
- 8) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit de l'exercice 2014.

En application des dispositions statutaires, ne peuvent assister ou se faire représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle que les actionnaires inscrits sur les registres de la Société huit jours avant la date de l'Assemblée et dont chacun possède au moins 10 actions.

Les actionnaires propriétaires de moins de 10 actions, pourront se réunir pour former le nombre d'actions nécessaires et se faire représenter par l'un d'eux muni d'un pouvoir spécial.

Pendant les 15 jours qui précèdent l'Assemblée, les actionnaires peuvent consulter au siège social, les documents soumis à la dite Assemblée.

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON - SOTIPAPIER

La Sotipapier informe ses actionnaires que son Conseil d'Administration réuni le 28 Avril 2014 a passé en revue l'activité de la société pour l'année 2013, a arrêté les états financiers de l'année et a décidé de proposer ce qui suit :

La convocation d'une Assemblée Générale Ordinaire et d'une Assemblée Générale Extraordinaire pour le 30 Mai 2014

La distribution d'un dividende de 0,250 Dinars par action

MANUFACTURE DE PANNEAUX BOIS DU SUD - MPBS

APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1. Objet :

La société **MPBS** s'est engagée, lors de l'introduction de ses actions en bourse de Tunis, à réserver un siège au sein de son conseil d'administration au profit d'un représentant des actionnaires minoritaires.

A cet effet, la société **MPBS** informe ses actionnaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de la prochaine AGO en date du 10 juin 2014

2. Condition de participation :

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction de la société au niveau du marché financier.
- Justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5 % du capital social pour les actionnaires personnes physiques et morales non institutionnels et ne dépassant pas 5 % pour les institutionnels.
- Ne pas être dirigeant (PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant...) ou ayant un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à MPBS ou à une de ses filiales.
- Ne pas être en contradiction avec les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales.

3. Composition du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président Directeur Général de la société **MPBS** et une fiche de candidature dûment remplie (annexe1).
- Une copie de la CIN pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales.
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales (annexe2).
- Un pouvoir dûment signé par la personne morale actionnaire à représenter.
- Une attestation récente du nombre d'action de **MPBS** détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente. Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte.
- Un curriculum vitae détaillé du candidat ou du représentant de la personne morale.

4. Date limite de dépôt de candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom du Président Directeur Général de **MPBS** et portant la mention « ne pas ouvrir / appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par lettre recommandée avec accusé de réception au siège de la société **MPBS** située à route de Gabès km 1.5 – 3003 Sfax- Tunisie, au plus tard le 30 mai 2014 (le cachet de la poste faisant foi).

- La liste des candidatures répondantes aux conditions retenues fera l'objet d'une publication téléchargeable sur le site www.mpbs.com.tn ainsi que dans deux journaux quotidiens.

• Le dit représentant sera élu, lors de la tenue de l'AGO du 10 juin 2014, parmi la liste des candidats retenus, par les actionnaires minoritaires. Les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de la dite élection.

ARAB TUNISIAN LEASE "A.T.L."

Mesdames et messieurs les actionnaires de la société ARAB TUNISIAN LEASE « ATL » sont invités à assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 30/05/2014 à 10 h à l'Hôtel le DIPLOMATE avenue HEDI CHAKER TUNIS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/lecture et approbation du rapport de gestion du conseil d'administration et des états financiers arrêtés au 31/12/2013

2/lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2013

3/quitus aux membres du conseil d'administration

4/autorisation d'émission d'emprunt obligataire

5/affectation du résultat de l'exercice

Les documents destinés à l'assemblée générale sont à la disposition des actionnaires au siège de l'ATL, dans les délais légaux.

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE - SFBT -

La Société de Fabrication des Boissons de Tunisie -SFBT- porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 8 mai 2014, a décidé, sur proposition du Conseil d'Administration, d'augmenter le capital social d'un montant de **10 000 000 de dinars** par incorporation de réserves, par l'émission de **10 000 000 d'actions nouvelles gratuites**, de nominal 1 dinar chacune, pour le porter ainsi de **80 000 000 de dinars à 90 000 000 de dinars**.

La même Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de réaliser ladite augmentation de **10 000 000 de dinars**, en prélevant ce montant du compte "réserves pour réinvestissements exonérés", sur la partie devenue disponible, et l'émission de **10 000 000 d'actions nouvelles gratuites** de nominal 1 dinar chacune à attribuer aux anciens actionnaires et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à raison d'une (1) action nouvelle gratuite pour huit (8) actions anciennes, avec entrée en jouissance au 1^{er} janvier 2013. Le capital sera ainsi porté de **80 000 000 de dinars à 90 000 000 de dinars**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du 1^{er} janvier 2013.

Cotation en bourse :

Les droits d'attribution seront détachés et négociés en Bourse à partir du **20 mai 2014**.

Bénéficiant du paiement des dividendes relatifs à l'exercice 2013, les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **20 mai 2014**, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées dès leur création.

Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **20 mai 2014**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **20 mai 2014**.

AVIS DES SOCIETES

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 05 juin 2014 à dix heures du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2013,
2. Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes,
3. Approbation du rapport d'activité et des états financiers de l'exercice 2013,
4. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2013,
5. Affectation des bénéfices au vu des résultats de l'exercice 2013,
6. Fixation des jetons de présence au titre de l'exercice 2013,
7. Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit au titre de l'exercice 2013,
8. Autorisation au Conseil d'Administration pour le lancement d'un emprunt obligataire dans la limite maximale de trente millions de dinars (30.000.000 dinars),
9. Approbation de la nomination de deux nouveaux administrateurs,
10. Approbation du renouvellement du mandat de trois administrateurs.

SOCIETE DE TRANSPORT DES HYDROCARBURES PAR PIPELINES -SOTRAPIL-

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines « SOTRAPIL » qui se tiendra le jeudi 05 juin 2014 à onze heures trente minutes du matin à l'hôtel « Sheraton Tunis », à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire,
2. Augmentation du capital social de la société,
3. Modification de l'article 6 des statuts sur la base de la variation du capital social.

SOCIETE TUNISIENNE INDUSTRIELLE DU PAPIER ET DU CARTON -SOTIPAPIER-

APPEL A LA CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES

1- Objet :

La Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » s'est engagée lors de l'introduction de ses actions en bourse à réserver un siège au sein de son Conseil d'Administration au profit d'un représentant des nouveaux actionnaires. De ce fait, la société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » informe les actionnaires que sa désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les exercices clos le 31 décembre 2013.

2- Conditions de participation

Les candidats éligibles à ce poste doivent remplir les conditions suivantes :

- Ne pas être représenté au sein du Conseil d'Administration de la « SOTIPAPIER », ni être parmi les anciens actionnaires qui détenaient des actions avant l'introduction en bourse,
- Pour les candidats actionnaires, justifier d'une participation ne dépassant pas 0,5% du capital social de la « SOTIPAPIER » pour les personnes physiques et personnes morales non institutionnelles, et 5% pour les actionnaires institutionnels,
- Ne pas occuper un poste de PDG, DG, DGA, Administrateur, Gérant ou un poste de responsabilité quelconque dans une société concurrente à la « SOTIPAPIER »,
- Ne pas être dans l'un des cas d'interdiction prévus par l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales.

3- Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit se présenter comme suit :

- Une demande de candidature au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » et une fiche de candidature dûment remplie (Annexe 1),
- Une copie de la Carte d'Identité Nationale pour les personnes physiques et une copie du registre de commerce pour les personnes morales,
- Un engagement sur l'honneur de ne pas être sous l'interdiction énoncée par les dispositions de l'article 193 du Code des Sociétés Commerciales (Annexe 2),
- Un pouvoir dûment signé par le représentant légal de la personne morale à représenter,
- Pour les candidats actionnaires, une attestation récente du nombre d'actions de la société « SOTIPAPIER » détenues par le candidat lui-même ou par la personne morale qu'il représente.

Cette attestation doit être délivrée par l'intermédiaire agréé administrateur chez lequel les titres détenus sont inscrits en compte ou mandaté pour la tenue du registre des actionnaires de « SOTIPAPIER ».

- Un Curriculum Vitae détaillé du candidat ou de représentant de la personne morale.

4- Date limite du dépôt de candidatures :

Les candidatures doivent être présentées dans une enveloppe fermée libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton « SOTIPAPIER » et portant la mention « Ne pas ouvrir / Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires » et parvenir par Lettre Recommandée avec Accusée de réception au siège de la « SOTIPAPIER » situé au 13, Rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle Saint Gobain, Mégrine Riadh, 2014, Ben Arous, au plus tard le 19 mai 2014 (le cachet de la poste faisant foi) ;

- La liste des candidatures répondant aux conditions retenues fera l'objet d'une publication dans deux journaux quotidiens.

Ledit représentant sera élu lors de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 mai 2014, parmi la liste des candidats retenus par les actionnaires minoritaires, les actionnaires majoritaires et les anciens actionnaires s'abstiendront de voter lors de ladite élection.